



## **MÉMOIRE DE Me NICOLE KIROUAC**

**Présenté à la commission d'enquête du  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

sur le

**Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic  
et de déviation de la route 117 à Malartic**

**Malartic le 13 juillet 2016**

Monsieur le président,  
Monsieur le commissaire,

Contrairement à 2009, au moment où je m'apprêtais à rédiger un mémoire pour le BAPE sur le projet Canadian Malartic, en 2016 je n'ai plus aucun doute sur l'utilité ou non d'un tel exercice. En effet, aujourd'hui riche de l'expérience trois BAPE sur des projets de mine à ciel ouvert au Québec, (Malartic -2009, Sept-Iles-2013 et Launay-2014 )j'ai compris et parfaitement mesuré les limites de ces audiences. Je n'ai plus aucune illusion politique mais je garde espoir qu'à force de marteler des demandes légitimes pour les citoyens, à force de broser le tableau des constats des impacts réels de ces immenses mines à ciel ouvert en milieu habité sur la santé physique, psychologique et sociale des citoyens touchés qu'un peu partout au Québec et en Abitibi les gens seront plus solidaires face à la détresse des personnes impactées et que nous finirons par atteindre quelques politiciens épris d'un peu plus de justice. Je crois encore que le BAPE peut être un outil pour porter des préoccupations environnementales et de justice sociale citoyenne sur la place publique. Mais aujourd'hui, c'est surtout et davantage comme témoin privilégiée et personne-ressource bénévole à temps plein depuis neuf ans pour plusieurs centaines de citoyens de Malartic qui ont eu à vivre les impacts de l'exploitation de la minière Osisko/Canadian Malartic que je me dois de dire et d'écrire pour toutes ces personnes que j'ai accompagnées dans leur bataille. La majorité de celles-ci ne veulent ou ne peuvent plus parler de ce douloureux passé. C'est aussi par solidarité avec ceux et celles que j'accompagne depuis août 2015 qui viendront, tour à tour, faire part à la Commission de leur quotidien bouleversé, de leur détresse et de leur espoir.

#### Historique de la mobilisation citoyenne à Malartic vs Osisko/Canadian Malartic 2007-2015

En 2016, je choisis encore d'écrire par devoir moral et par devoir de mémoire car si vous messieurs le président et commissaire ne ferez pas fi de mes commentaires, je sais maintenant qu'il n'en sera rien du gouvernement dont le plateau de la balance penche invariablement du côté de l'industrie soit disant pour la prospérité économique. J'écris aussi ce mémoire pour les générations futures, scandalisées par le spectacle désolant de cette immense fosse à Malartic, ces montagnes de résidus, ce paysage d'apocalypse et qui ne pourront comprendre les décisions politiques du passé qui ont mené à un tel spectacle affligeant. Il faut qu'il y ait trace dans l'histoire que des centaines de citoyens se sont opposés et ont lutté vaillamment pour défendre leurs droits et leur territoire. Il faut le dire et l'écrire pour qu'elles sachent. Au cours des dernières années, j'ai été invitée à prononcer de nombreuses conférences au Québec sur ce dont j'ai été témoin et de faire part de mon analyse du dossier du point de vue des citoyens au prise avec les impacts de la minière et que j'ai accompagnés. Je me permets de joindre les liens ouvrant sur le texte de deux de ces conférences données dont l'une, en septembre 2012, devant un parterre de congressistes de l'Entraide missionnaires et le deuxième texte, un court écrit résumant une conférence prononcée en 2015 devant des actionnaires soucieux de placements étiques. Ces textes ont été publiés dans la revue Possibles au printemps 2015.

[http://redtac.org/possibles/files/2015/05/2\\_Kirouac\\_Loposition-a-la-miniere\\_vol39no1.pdf](http://redtac.org/possibles/files/2015/05/2_Kirouac_Loposition-a-la-miniere_vol39no1.pdf)

[http://redtac.org/possibles/files/2015/05/3\\_Kirouac\\_Apres-Malartic\\_vol39no1.pdf](http://redtac.org/possibles/files/2015/05/3_Kirouac_Apres-Malartic_vol39no1.pdf)

**Je crois monsieur le président et monsieur le commissaire qu'il vous faut connaître ce passé de la minière à Malartic, des espoirs qu'elle avait suscités, des bouleversements, les déchirements et les déceptions qu'elle a provoqués pour mieux cerner les impacts de l'actuel projet d'expansion et de déviation de la 117 et surtout comprendre les réactions des citoyens et des citoyennes de Malartic les plus impactés.**

**En résumé, le constat de ces huit ans révèle très globalement : ce qui avait été prévu lors du BAPE en 2009 tant par le promoteur que les personnes-ressources des ministères s'est avéré très loin de la réalité. Oui, de la poussière en abondance, des fissures dans les fondations immobilières, du bruit excessif, une division et fracture sociale importante, des vibrations très perturbantes suite aux sautages, une baisse de la population, la non revitalisation du centre-ville, perte de qualité de vie et une richesse économique passagère concentrée auprès d'une certaine catégorie de personne directement rattachée à la minière. Si bien que l'étude de l'INSPQ de 2015 parle par elle-même et que la Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, fort courageuse mais respectueuse et fidèle à son mandat, dit en 2016 qu'il y a un problème de santé publique à Malartic directement relié aux activités de la minière en exploitation.**

**En août 2015, je terminais l'accompagnement du dernier membre du Regroupement des citoyens du quartier sud de Malartic qui vendait sa résidence à la minière après cinq ans de luttes. Cette fois, c'était avec les nouveaux actionnaires propriétaires de la Canadian. À cet égard, il me faut faire une parenthèse et faire une mise au point relativement aux informations erronées transmises par le promoteur du projet, lors des audiences du 14, 15 et 16 juin dernier à Malartic, sur la deuxième période d'acquisition de maisons par Osisko/Canadian Malartic en 2011.(DA12) Jamais la minière n'a fait l'acquisition et démolit 44 maisons pour construire un parc. Jamais la construction d'un parc n'a fait partie du projet minier. C'est plutôt devant son incapacité à rencontrer les normes sur les décibels que la minière s'était engagée à respecter dans le Décret initial d'août 2009 que la minière a négocié avec la ville et les ministères impliqués un changement de zonage afin de lui permettre de demander une modification du Décret et ainsi faire hausser les normes sur les décibels. La ville, si elle a fait le choix de la minière et non de ses citoyens, ne voulait pas être en reste et à exiger un parc pour y trouver son compte en valeur foncière. Une construction conforme au nouveau zonage. À la même période, la mobilisation des citoyens du quartier sud était à son maximum et ceux-ci exigeaient rien de moins que la minière Osisko les achète. Il y aurait long à écrire sur les modes d'acquisition et négociations dont a parlé le promoteur sur cette même série d'acquisitions. Très loin du petit tableau présenté par le promoteur. En fait, un confrère et un consoeur parmi les plus compétents et aguerris du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue que j'avais réussi à convaincre d'embarquer sur ce qui devait être une négociation en auraient long à dire sur ce chapitre. En fait, non ils auraient peu à dire car il n'y a pas eu de négociations et tous les deux se sont retirés devant l'attitude cavalière de la minière. Aussi, laisser sous-entendre que c'est pour créer et donner un parc aux citoyens, c'est nier et vouloir oublier la pénible bataille de plus de cinq ans qu'ont eu à livrer les citoyens du Regroupement des citoyens du quartier sud de Malartic pour enfin vendre leur maison à Osisko/Canadian et quitter Malartic. Eux et moi n'avons rien oublié. Certains auraient souhaité en témoigner mais une entente les oblige au silence.**

**Si cette information erronée m'a fait bondir, lors de la première partie des audiences, elle est loin d'être la seule. Un autre exemple. Alors que questionné sur d'autres résidences acquises entre 2011-2015, le promoteur a justifié ces acquisitions en les qualifiant « d'accommodement ». J'étais en première ligne avec plusieurs de ces propriétaires. Comment réduire à ce seul mot trois ou quatre ans de mobilisation, d'actions et de pressions de ces propriétaires alors qu'un**

complet tiroir de classeur de documents témoignent de ces acquisitions ? Ce n'est pas dans un mémoire présenté au BAPE que l'on peut raconter ces événements, mais dans un livre.

### Mobilisation citoyenne 2015-2016;

Alors qu'en août 2015, je tournais la page dans l'accompagnement des citoyens de Malartic voilà que le nouveau Comité des citoyens de la zones sud de la voie ferrée m'a rattrapée suite à des circonstances un peu exceptionnelles.

Ce Comité, avec une vigueur et une rigueur incroyable, a réussi à mobiliser par sa transparence et sa crédibilité tout un quartier soit près du tiers des citoyens de la ville. En fait, la zone la plus impactée de la ville de Malartic. Rencontre après rencontre, outillé d'un sondage sérieux auprès des citoyens, après moult consultations et discussions, avec des assistances incroyables lors des rencontres publiques, les citoyens de la zone sud ont décidé en toute connaissance et liberté de ce qu'ils souhaitaient et réclamaient à la minière avec ou sans expansion du projet minier. Pour eux, un protocole d'acquisition avec une valeur de remplacement offert à tous et librement accepté est la seule voie acceptable avec compensation pour les impacts subis. Pendant des mois, ils ont martelé, écrit et répété la même demande à la minière.

A la fin de l'été 2015 ils ont accepté de bonne foi de participer à un comité de travail formé de trois représentants de la minière, de la ville et du Comité de suivi de la Canadian qui devait aboutir dans la rédaction d'un protocole à une solution acceptable pour tous les citoyens qu'ils représentent. Ils l'ont souhaité et l'ont cru possible. Rapidement, ils ont compris qu'ils n'avaient aucun contrôle de l'agenda du comité de travail. De toutes évidences les partenaires assis à cette table avaient des intérêts fort divergents. Les partenaires assis à cette table n'avaient pas du tout les mêmes ressources financières, ni les mêmes connaissances et experts pour les préparer à cet exercice. Les compromis allaient venir d'un seul côté. Le piège était devenu évident et les dés pipés. A cet égard, il est inutile de dire davantage sur ce travail colossal abattu par le Comité des citoyens au cours de la dernière année pour tenter avec la minière de trouver une solution équitable à leurs problèmes. En effet, j'ai compris qu'une série de documents seraient déposés à la Commission par le comité de citoyens (CCZVFM) pour en témoigner.

La lecture de la version préliminaire du protocole, désigné guide par le Comité de travail, allait prouver qu'ils avaient vu juste. Depuis sa formation de départ, le Comité de suivi de la Canadian n'avait jamais réussi à gagner la confiance des citoyens de Malartic. Et pour cause. Cette fois-ci, le Comité des citoyens a voulu y croire et lui laisser la chance de démontrer que les choses avaient changé et qu'ils pouvaient cette fois compter sur lui. Erreur ! Le Comité des citoyens de la zone sud (CCZVFM) s'est senti plus trahi que jamais par le Comité de suivi qui de toutes évidences ne les a pas appuyés mais a plutôt pris le parti de la minière et de la ville. Le Comité de suivi de la Canadian, lors d'une récente rencontre avec le Comité des citoyens (CCZVFM) a admis que même s'il avait cosigné cette version préliminaire du guide, il n'était pas d'accord avec le processus acquisition proposé et que la formule apportée dans le guide provenait bien de la minière. Pourquoi ne pas avoir informé publiquement la population de Malartic de leur désaccord le 15 mai dernier ? Quand vous avez entendu lors des audiences des 14, 15 et 16 juin, suite à une question, le promoteur signaler que le mode d'acquisition proposé dans le protocole de NIOBEC ne faisait pas l'affaire du comité de travail, vous avez tout compris. Le Comité de suivi dit vouloir faire modifier significativement le chapitre des acquisitions. L'avenir dira s'il aura réussi son pari. Sinon que fera t-il ? Son existence dépend totalement de la minière.

Chose certaine les citoyens de la zone sud n'attendront pas à la fin de l'été les bras croisés pour vérifier si dans une 2ième version la minière a entendu leur message. Leur demande est claire : offrir l'acquisition avec une vraie valeur de remplacement à tous les citoyens de la zone sud de la voie ferrée. Pas question de forcer l'acquisition comme la minière semble interpréter la demande des citoyens dans un communiqué. Pour ces citoyens, fortement impactés, il ne s'agit pas d'un accommodement, pour reprendre le qualificatif utilisé par la minière, encore moins la charité mais du respect de leur droit à leur santé physique, psychologique, sociale et à leur qualité de vie.(DA27.17) Le responsable des torts doit assumer. L'acceptabilité sociale c'est quant la majorité des personnes affectées par un projet dit non. Ceux des autres zones pas encore touchés, n'ont pas à peser dans la balance. Un jour, par l'expansion prévue ou une autre expansion, ils le seront peut-être ? Comment réagiront-ils à leur tour ?L'historique des comités de citoyens de Malartic est assez éloquent à cet égard.

### Audiences des 14-15 et 16 juin 2016 :

Monsieur le président et monsieur le commissaire, tout comme vous, j'ai bien entendu le promoteur, les personnes-ressources et les participants pendant ces journées .Cependant, je doute d'y avoir vu la même chose que vous et pour cause.

A titre de personne-ressource pour les membres du premier comité de citoyens à Malartic à s'organiser face à la minière soit le Comité de vigilance de Malartic ceux dont la maison se trouvait où se situe la fosse (2007-2010), du deuxième comité de citoyens soit le Regroupement des citoyens du quartier sud ceux dont la maison se trouvaient en bordure de la butte- écran (2010-2015)et finalement du Comité des citoyens de la zone sud de la voie ferrée, ma vision et mon analyse du présent projet d'expansion et de déviation de la 117 déborde largement du cadre d'analyse morcelé et compartimenté qu'impose un BAPE.

Tel que signalé par ma dernière question le 16 juin dernier, je n'ai pas retrouvé au cours de ces audiences la place des citoyens et citoyennes que j'accompagne.Cette analyse très fragmentée du projet, l'absence de contre-expertises indépendantes et complètes sur des aspects fondamentaux du dossier, disons-le faute de temps et d'argent,des réponses et explications des personnes-ressources des différents ministères liées par des directives, des normes, des règlements et loi dont elles n'ont aucun contrôle et ni pouvoir de critique ou d'analyse, des réponses d'un promoteur qui a sa batterie d'experts qu'il a mandatés, tout cela fait en sorte que le portrait de la situation vécue présentement et à prévoir pour le futur sort morcelé et me semble fortement biaisé.

Globalement on a vu une performance environnementale de la minière largement exposée par celle-ci par de nombreux graphiques.Oui ,de la poussière mais pas vraiment dommageable à la santé. On ne mesure pas les PM 10 mais pas vraiment nécessaire ou pertinent compte tenu des résultats mesurés actuellement.Mais on est prêt à s'engager à le faire. Quant aux sautages et vibrations, on ne dépasse quasi jamais la norme de 12.7. (DA19)Normes pour les structures mais qu'en est-il des humains ? La littérature scientifique dirait, semble t-il , qu'à cinq des dérangements importants se produisent sur les personnes. A long terme et deux fois par jour qu'en est-il? Comme il aurait été éclairant d'entendre un médecin expert indépendant en cette matière. Que dire de l'épidémie de fissures des fondations des immeubles apparue à Malartic avec l'arrivée de la minière. L'expert de la minière qui conclut que les activités de la minière n'y sont pour rien n'aura convaincu personne et surtout pas la centaine de malarticois touchés.(DA25)La minière a reçu plus de 173 avis d'infractions environnementales en date du 30 décembre 2015 et plus de 2000 manquements aux normes. La championne dans la

catégorie industrielle dans tout le Québec pour les avis d'infraction. Quelques milliers de dollars en sanction administrative et ça continue. Elle a plaidé coupable en juin 2015 à 27 chefs d'accusation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. La Canadian fait toujours l'objet d'une enquête par le MDDELCC. Est-ce suite à la saisie des documents par la SQ en novembre 2012 ou pour une autre raison ? Les citoyens ne pourront le savoir. Qui donc parle de performance environnementale? Jusqu'où va le seuil de tolérance du MDDELCC avant de révoquer un certificat d'autorisation ?

Pourquoi pas une zone tampon ? Ce qui aurait éliminé la grande majorité des problèmes vécus par les citoyens de Malartic. Sans surprise, la minière n'en veut pas. Quand vous constatez sur un tableau présenté par le promoteur que la majorité sinon la totalité des villes de l'Abitibi sont « claimées » on peut comprendre la position de l'industrie minière. Quant au MDDELCC qui de part son rôle peut facilement constater l'ampleur des problèmes à Malartic répond « ce n'est pas dans notre mandat ». Pour sa part, la Santé publique, sauf devant une menace imminente à la santé, elle ne peut décréter une zone tampon (DB31). Un comité interministériel travaille semble-t-il sur une possible zone d'exclusion. Une proche parente de la zone tampon d'après notre compréhension. Les droits acquis des minières pour les « claims » déjà détenus seront-ils protégés ? A quand l'aboutissement du travail de ce comité ? Quels impacts sur les projets miniers en milieu habité ? On ne peut répondre. La minière demande d'augmenter le tonnage quotidien à 220,000 tonnes. Déjà, il semble que le promoteur ait des tonnages de cet ordre. Tout le BAPE de 2009 a été fait sur un tonnage quotidien moyen de 120,000 tonnes. Quand on demande au promoteur de révéler le tonnage quotidien, il refuse alléguant la non signifiante de cette information. Si le tonnage ne pose pas de problème, pourquoi refuser de le donner ? Au moment d'écrire ce mémoire, je n'ai toujours pas réponse à plusieurs de mes questions posées dont celle sur le tonnage. Par ailleurs, on nous assure au MDDELCC qu'il n'y aura pas de dépassement de 220,000 tonnes. Un Décret cela se change. Celui autorisant le projet Osisko/Canadian l'a été au mois à cinq reprises. Plus personne à Malartic ne croit le contraire. Que dire quant aux normes sur le bruit. Non seulement les citoyens de Malartic ont peu de zonage résidentiel quant bruit, de plus, ils ont appris que la ville a un règlement depuis 2008 sur le seuil du bruit fixant à 50 db la nuit et 55 db le jour (DB25)(DB26). De toutes évidences, on a fait le choix de la minière en 2008 qui déjà effectuait des travaux miniers en pleine ville. La minière s'en tient au zonage et règlement municipal et continue de défier le MDDELCC. Faut rappeler que la minière a demandé depuis longtemps une modification du Décret sur ce volet. Le gouvernement et le MDDELCC n'ont pas encore cédé à la demande. Que dire quant au MTQ et au chemin du Lac Mourier non conforme? Quoi ajouter à la rencontre publique qui a décidé d'une voie de déviation plutôt que de contournement. Pas de procès-verbal, pas de présentation quant aux aspects positifs ou négatifs des différentes options. On aura fini par comprendre, après plusieurs questions et sous questions, que ce n'est pas vraiment le désir des citoyens qui a fait pencher la balance mais l'argent que la minière et le MTQ ne voulaient pas mettre pour une voie de contournement. Ce trafic lourd sur la rue Royale augmente les décibels déjà fixés à 55db le jour, avec un possible 75db avec la construction de la 117 pendant deux ans. Pas de problème pour personne semble-t-il, il n'y aurait pas d'effet cumulatif. Y a-t-il dans la salle un expert indépendant qui peut nous éclairer quant à son impact sur la santé de la population impact? Pourquoi l'organisation mondiale de la santé parle de 40db la nuit et 45db le jour ?

Avec cette énumération des choses entendues, tant par le promoteur que les personnes ressources, je n'ai pas retrouvé le citoyen et la citoyenne impactés de la zone sud. J'ai pourtant bien entendu la Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue dire qu'il y avait un problème de santé publique à Malartic. Suis-je la seule à avoir entendu ? Est-ce que le droit à la santé et à la qualité de vie est un principe important dans l'étude d'un projet minier à travers la Loi sur

## le développement durable?

J'ai plutôt réalisé et compris que Malartic est un devenu vaste laboratoire vivant avec cette immense mine à ciel ouvert. La proximité de la ville oblige à d'incroyables acrobaties de chiffres et de données tentant à démontrer à la Commission qu'il n'y aura pas vraiment de problème que l'on respecte les normes et les règlements. Des experts, de bonne foi, font des analyses, des hypothèses et des suppositions en respectant les règles de l'art de leur profession. On suppose beaucoup car il n'y a pas vraiment de précédent en pareille situation. Pas totalement exact car des précédents et des conséquences il y en a des centaines mais on a l'impression qu'on a les oubliés. En effet, où sont dans ce tableau, l'analyse des citoyens vivant à côté de ce laboratoire vivant. Où est la citoyenne qui depuis 4 ou 5 ans dort mal et qui a vu son seuil de tolérance face à la poussière tomber à zéro. Où est le citoyen qui a vu devant l'inaction ou l'impossibilité d'action des ministères depuis cinq ans monter son niveau d'agressivité monter d'un niveau? Où est celui qui fait l'objet de rejet social et familial parce qu'il ose critiquer la minière? Où sont ceux qui ont vu les fondations de leur maison fissurées et qui se sont fait dire par un expert engagé par la minière « ce n'est pas à cause de la mine ». Vous n'êtes pas d'accord? Alors à vous le fardeau de la preuve et de payer pour le prouver? Où est celui qu'un malaise assaille fortement à chaque gros sautage/vibration? Où est la citoyenne qui a vu ses problèmes respiratoires augmentées. Où sont ces citoyens et citoyennes stressés au quotidien par tous ces impacts de l'activité minière? Où sont tous ces citoyens qui n'en peuvent plus? C'est comme s'ils avaient été oubliés où du moins ils ne semblent pas parce que ce langage scientifique fait partie des préoccupations majeures de toutes ces études, ces expertises, ces normes respectées ou non etc.

### Mes attentes du BAPE 2016 :

Le BAPE de Sept-Iles s'est préoccupé de l'existence d'une zone tampon entre les citoyens et la mine à ciel ouvert. Le BAPE de Launay s'est aussi questionné sur la non existence d'une zone tampon. Pour moi, si le BAPE de Malartic 2016 ne pose pas clairement la question au législateur et n'en fait pas spécifiquement une recommandation tant à son existence qu'à son urgence, ce sera un échec. Un échec non seulement pour les citoyens de Malartic mais pour des milliers de Québécois et particulièrement en Abitibi où pointent déjà plusieurs projets de mine à ciel ouvert. La mine Canadian Malartic a ouvert la voie et personne; ni le législateur, ni les chercheurs universitaires, ni les experts ou fonctionnaires gouvernementaux, ne semble pressé de colmater la brèche et de sonner l'alarme. Il est vrai que les régions minières, telle l'Abitibi, sont très éloignées des grands centres, loin des grandes mobilisations sociales et environnementales qui occupent aux heures de grande écoute les médias nationaux. Un ministre a dit un jour, lors d'une rencontre avec des citoyens impactés, « un problème qui ne parvient pas aux oreilles des élus à Québec, n'existe pas. »

### Que dire des normes désuètes qui datent d'une autre époque et qui prévalent à Malartic?

La coordonnatrice du Comité de suivi de la mine Canadian Malartic, lors d'un colloque il a plus de deux ans, soulignait que les normes actuelles applicables à Malartic étaient inadéquates pour une mine à ciel ouvert en milieu habité. Pourquoi n'avons-nous pas dans le présent BAPE des expertises poussées tant des ministères concernés que d'experts indépendants sur les normes pour en faire la démonstration et ainsi permettre à la présente Commission de pousser sur cet aspect fondamental des causes de la majorité des problèmes vécus à Malartic? En 2016, la science peut éclairer nos décideurs, encore faut-il l'interroger ou avoir les moyens de l'interroger. Si les preuves sont faites que les normes ne vont plus, il

faut les changer. A moins qu'on ne souhaite justement pas en faire la démonstration.

**Urgence de mettre en place un mécanisme législatif concernant l'acquisition, l'indemnisation et l'accompagnement des citoyens affectés par les projets miniers.** En 2009, devant les injustices flagrantes survenues dans le processus d'acquisition des résidences, le BAPE avait allumé une lumière rouge sur ce aspect. Laisser les minières gérer seules ce volet majeur, c'est provoquer des injustices ou encore pousser directement les citoyens vers les tribunaux pour obtenir justice. L'exemple du comité de travail et de son projet préliminaire de guide en est le parfait exemple. Sous le couvert du consensus, le plus riche et le plus puissant des partenaires finira par imposer ses exigences.

Monsieur le président et monsieur le commissaire malgré votre très sérieux et consciencieux travail, malgré un avis contraire ou mitigé de votre part, on peut déjà imaginer que le projet ira de l'avant. Quel gouvernement aurait le courage, malgré tout ce que l'on constate au niveau de la santé publique à Malartic, de dire non ? **Cependant, vous pouvez signaler que l'acceptabilité sociale de ce projet ne sera pas tant et aussi longtemps que les citoyens fortement impactés n'auront pas la possibilité d'être acquis par la minière à la juste valeur de remplacement de leur résidence et d'être dédommagés adéquatement pour tous les torts subis. Un protocole d'achat est urgent et non gouverné par le budget de la minière.** Quoiqu'elle en dise, il s'agit bien d'argent que l'on parle. La minière prétend ne pas vouloir dévitaliser un secteur de la ville et priver la ville de taxes foncières, soit. Aussi, pourquoi la minière ne met pas autant d'effort à engager des courtiers en immobiliers qu'elle ne le fait à engager des agents de communication ? Pourquoi la minière ne met pas sur pieds des programmes incitatifs d'achat pour ses propres employés et autres citoyens ? Le problème sera réglé. Comment expliquer qu'une chose aussi simple ne soit pas déjà mise sur pied. Osisko, par son acquisition massive entre 2008-2011, a pourtant prouvé que cela était tout à fait réalisable.

En terminant, merci à la commission pour votre écoute respectueuse et votre travail. Je ne peux que souhaiter que votre rapport apportera à tous les citoyens réponse à la question antérieurement posée. Vous monsieur le président et vous monsieur le commissaire avez-vous trouvé à travers cette avalanche d'informations, bien cadrées, les citoyennes et les citoyens les plus impactés par la Canadian Malartic. Ils sont de ce problème de santé publique à Malartic dont a parlé la Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue. Ils veulent simplement pouvoir déménager et retrouver un milieu de vie de qualité semblable à ce qu'ils avaient avant la venue de la minière. Ils veulent le faire la tête haute, sans s'endetter. Ils n'ont commis aucune faute ou erreur sauf peut-être celle d'avoir ouvert leur ville à un voisin très dérangeant qui ne partira pas et qu'ils ne peuvent plus supporter.

Me Nicole Kirouac, personne-ressource  
Comité de vigilance de Malartic  
Regroupement des citoyens du quartier sud  
Comité des citoyens du quartier sud de la voie ferrée.